



Récompenses : peut-on les éviter si la communauté n'a pas été appauvrie ?

Par **Fraz31**, le **29/03/2019 à 14:45**

Bonjour,

Je suis marié sous régime de la communauté. Mon divorce vient d'être prononcé.

J'ai un bien propre hérité pendant le mariage, la maison de mes grands parents, qui est louée. J'ai transformé le garage de la maison en studio. J'ai donc fait un prêt de 30 000€. Aujourd'hui mon ex me demande une récompense pour ce studio.

Est-ce que je peux éviter de lui donner récompense en utilisant un des arguments suivants ?

- en considérant que j'ai financé le prêt grâce au revenus fonciers de la maison louée. On peut dire que le prêt n'a pas appauvri la communauté.

- en considérant que le studio créé a généré plus de 40 000€ de revenus alors que le prêt a coûté 30 000€ (partiellement remboursé à ce jour). Donc ces travaux ont fait gagné de l'argent à la communauté !

Merci de votre aide.

Cordialement